

Le Maire de la commune de Saint Ouen d'Aunis informe qu'une procédure de **reprise de concessions à l'état visuel d'abandon** est engagée au cimetière communal.

La visite aura lieu :

Le mardi 7 juin à partir de 9h au cimetière de Saint Ouen d'Aunis.

Les emplacements concernés sont :

C1-1 / Concessionnaire THEBAUD Jean à 9h

C1-2 / Concessionnaire THEBAUD Jean à 9h10

C1-3 / Concessionnaire THEBAUD Jean à 9h20

C2-1 / Concessionnaire GAUTRONNEAU Ernest et POITOUUE Ludivine à 9h30

C2-2 / Concessionnaire DELAGE époux de PLISSON Anna à 9h40

C2-3 / Concessionnaire PLISSON Jean – Pierre et PLISSON Louis à 9h50

M0 -1 / Concessionnaire TURQUOIS Jean à 10h

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable sur les panneaux d'affichage en Mairie, dans les hameaux (Péré Durand – Les Longeards – Le Breuil) et à l'entrée du cimetière ainsi que le site internet de la commune. Le plan du cimetière est également affiché.

Conformément à la réglementation, il sera procédé, dans le cimetière, à la constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée et **à l'établissement du premier procès-verbal de constat.**

Les ayants-droits successeurs des concessionnaires souhaitant conserver en lieu et place, la concession les concernant ou, si tel est le cas, **les personnes chargées de l'entretien de la concession**, sont invités à **assister à la visite des lieux**, à la date et heure fixées ci-dessus.

La reprise de concession a pour but de permettre à la commune de disposer de nouveaux terrains pour s'assurer de pouvoir répondre aux besoins de la population dans les années à venir.

Toute personne ayant connaissance d'informations sur ces concessions est priée de se présenter en Mairie.